

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** SEANCE du 03 MARS 2017****

Date de la convocation :

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, PADE Guillaume, HENOCQUE Yveline, CAYEUX Violette, DEHORNOY Lynn, Mr HOSPITAL Laurent Mme SAINTYVES Amandine

Mr PEGARD François donne procuration à Mr PADE Guillaume

Mme BALZARELLI Sandrine donne procuration à Mme HENOCQUE Yveline

Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mr DECEUVELAERE Frédéric

Mme DUPONT Angélica donne procuration à Mr MAINNEMARRE Yves

Secrétaire de séance : Mme SAINTYVES Amandine

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la réunion de conseil du 16 décembre 2016

Le compte rendu de la réunion de conseil du 16 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

2. Désignation de la secrétaire de séance

Mme SAINTYVES Amandine se propose. Le conseil municipal accepte.

3. Délibération subvention SMUR

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Maire de la ville d'Eu sollicitant comme l'année dernière une participation financière de la commune pour le fonctionnement du SMUR. Le montant de la participation s'élève à 0.46 € par habitant et par an. Après débats, le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 391 € qui correspond à 0.46 € par habitant. Cette somme sera inscrite au BP 2017 chapitre 65.

4. Subvention voyage scolaire

Mr le Maire présente au conseil municipal un courrier de Mr DEBURE Frédéric pour une demande de subvention pour un séjour culturel et pédagogique, un courrier de Mr et Mme TELLIER Anthony pour un séjour au ski et un courrier du Collège de Gamaches pour un séjour en Italie pour Melle BAUCRY Louise et un courrier de Melle DEHORNOY Zoé pour un séjour culturel et pédagogique

Mr le Maire précise que cette subvention est allouée une seule fois dans la scolarité

Le conseil municipal accorde la subvention de 55 € pour le séjour culturel et pédagogique à Mr DEBURE Jules, 55 € pour le séjour au ski de Mr TELLIER Louka, 55 € pour le séjour en Italie de Melle BAUCRY Louise et 55 € pour le séjour culturel et pédagogique de Melle DEHORNOY Zoé.

La somme sera inscrite au BP 2017 à l'article 6574.

5. Délibération rapport d'activités 2015 de la FDE de la Somme

Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2015 de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuvent le rapport d'activités 2015 de la FDE de la Somme.

6. Délibération demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Monsieur le Maire informe les élus des dégradations importantes et répétées sur la barrière de l'entrée du Parc Résidentiel de Loisirs.

Compte tenu de cette situation dont l'impact financier est important pour la commune Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de la société DEMOUSELLE pour l'installation d'une caméra nomade.

Le coût total de l'installation est estimé à 8 706.53 € TTC

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

- Subvention 50 % au titre du FIPD 2017 : 3 627.72 €
- Charge de la commune 50 % + TVA : 5 078.81 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

7. Approbation du compte administratif 2016 du camping, compte de gestion et affectation du résultat

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section exploitation :

Dépenses prévues : 232 213.24 € réalisées : 194 074.66 €

Recettes prévues 232 213.24 € réalisées : 205 208.70 €

Soit un solde d'exécution de : + 11 134.04 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : NEANT

L'absence de dépenses et recettes d'investissement se justifie par le paiement d'un loyer à la commune qui prend en charge en tant que propriétaire les investissements effectués dans l'enceinte du camping.

L'assemblée accepte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 du camping.

Affectation du résultat camping sur le budget primitif 2017 du camping

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en investissement : NEANT

Résultat cumulé reporté en fonctionnement : 29 627.28 €

L'assemblée accepte à l'unanimité le report de fonctionnement 2016 sur le budget primitif du camping 2017

8. Vote du budget primitif 2017 du camping

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions de dépenses et recettes inscrites au budget du camping municipal, élaboré à partir des prévisions de recettes et dépenses relatives à l'exercice 2016.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 250 427.28 €. A l'unanimité, le budget annexe camping 2017 est adopté.

9. Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement les Camprets, compte de gestion et affectation du résultat

Mr le Maire laisse la présidence à Mr Mainnemarre, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses prévues : 302 520 € réalisées : 50 223.78 €

Recettes prévues : 302 520 € réalisées : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses prévues : 302 520 € réalisées : 0.00 €

Recettes prévues : 302 520 € réalisées : 45 000 €

L'assemblée vote à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2016 du lotissement les Camprets

10. Vote du budget annexe primitif 2017 du Lotissement les Camprets

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal les propositions de dépenses et recettes inscrites au budget du lotissement, élaboré à partir des prévisions de recettes et dépenses relatives à l'exercice 2016.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 302 520.00 € et en section d'investissement à la somme de 318 120.00 €. L'assemblée à l'unanimité adopte le budget annexe primitif 2017 du lotissement les Camprets.

11. Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) désignation d'un membre

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2016 portant changement de régime fiscal de la Communauté de Communes, créant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et fixant la composition de cette commission ;

Vu l'arrêté Inter préfectoral du 30 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes et arrêtant la composition du conseil communautaire ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 30 décembre 2016 arrêtant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que la représentation des communes au sein de la CLECT est identique à la représentation des communes au sein du Conseil Communautaire.

Mr le Maire rappelle le rôle des missions de la CLECT, ainsi que la composition de celle-ci, telle que définie par l'arrêté inter préfectoral susvisé ;

Considérant que la Commune de Bouvaincourt-sur-Bresle dispose de

- 1 conseiller communautaire titulaire
- Et 1 conseiller communautaire suppléant

En conséquence il y a lieu de désigner :

- 1 représentant titulaire au sein de la CLECT et 1 représentant suppléant afin de siéger au sein de la CLECT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Mr POYEN Roger représentant titulaire et Mr MAINNEMARRE Yves représentant suppléant afin de siéger au sein de la CLECT, et autorise Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Choix du prestataire pour la vérification des installations électriques, gaz et équipements sportifs des bâtiments publics

Mr le Maire présente au conseil municipal des devis concernant la vérification des installations électriques, gaz et équipements sportifs des bâtiments publics.

Actuellement nous travaillons avec la société Apave. La prestation s'élevait l'année dernière à un montant de 3 334.93 € TTC. Nous avons sollicité la société APAVE pour revoir leurs tarifs. A ce jour nous n'avons obtenu aucune proposition

Le devis présenté par le BRUEAU VERITAS s'élève à 3 130.80 € TTC.

Le devis présenté par la Société SOCOTEC s'élève à 2 783 € TTC

Après débats, le conseil municipal décide de surseoir à ce projet dans l'attente d'obtenir des devis détaillés pour une meilleure comparaison.

13. Présentation des devis pour les travaux d'incendie et de sécurité à l'école – Choix de l'entreprise

Mr le Maire présente au conseil municipal les devis la Société EEP et DESPREZ concernant la mise aux normes de la sécurité incendie de l'école et les sonneries à mettre en place.

Le devis de la Société EEP se décompose en 3 phases : Alarme incendie : 8 862.98 € - éclairage de sécurité : 8 369.04 € - Appel d'urgence : 7 966.16 € soit un montant total de 25 198.18 € TTC.

Le Devis de la Société DESPREZ s'élève à 18 726.91 € sans les alarmes d'appel d'urgence

Après débats, le conseil municipal décide de confier l'ensemble des travaux à la société EEP pour un montant de 25 198.18 € TTC. Ces travaux seront entrepris dans l'année. Cette somme sera inscrite au BP 2017.

14. Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Mr le Maire informe qu'un agent à compter du mois de juin jusqu'au mois de décembre sera en congés maternité, il convient donc de la remplacer.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités du personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires ou stagiaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires.

Mr le Maire propose d'adhérer à ce service, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du conseil d'administration du centre de gestion à la date d'effet de la mise à disposition de l'agent.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le

Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Mr le Maire détaille les coûts liés à cet emploi temporaire et compare avec le salaire de l'agent actuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de ne pas adhérer à ce service

Plusieurs solutions ont été proposées :

Première proposition : recourir à un CDD (solution proposée par une élue)

Seconde proposition : réorganisation des emplois du temps des agents (solution proposée par plusieurs membres du conseil)

Mr le Maire a tenu à souligner la complexité de réorganisation des emplois du temps des agents ainsi que le coût.

En réponse à la précision de Mr le Maire, certains membres du conseil ont proposé que la période du mois de juin soit une période expérimentale à cette réorganisation. Dans la mesure où cette réorganisation serait problématique, le conseil municipal reverrait sa proposition et s'orienterait vers la solution du CDD.

15. Transfert compétence PLU à la CCVS

Mr le Maire donne lecture d'un courriel de Mme Fermaut, Directrice Générale des Services de la CCVS concernant le transfert au 27 mars 2017 du PLU de la commune à la CCVS.

Il est précisé dans ce courriel que toutes les dépenses correspondant à des actes effectués avant le 27 mars 2017 doivent être assumées par la commune. Toutes les dépenses postérieures le seront par la CCVS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à transférer le suivi du dossier PLU de la commune à la CCVS à compter du 27 mars 2017.

16. Informations

Prix des jetons pour l'éclairage de la salle des sports

Mr le Maire propose de diminuer le prix du jeton pour l'éclairage dans la salle des sports qui est actuellement de 2 €. Il propose de fixer le prix à 1 €. Après débats, le conseil municipal décide que les jetons seront désormais gratuits à la condition que les associations participent à la vie communale.

Lotissement les Camprets

Le permis d'aménager a été déposé le 16 décembre 2016, la date limite d'instruction est le 16 avril 2017.

Lancement de l'appel d'offres pour les travaux du lotissement le 02/02/2017. Réception des plis le 24/02/2017. Ouverture des plis le 09/03/2017.

Eglise

Mr le Maire informe qu'il a autorisé la pose d'un nichoir à effraie dans le clocher de l'église par le Groupe Ornithologique Normand.

Recensement de la population

Le recensement est terminé depuis le 18 février 2017. Les résultats provisoires sont : 869 habitants (population municipale) avec 489 logements recensés (habitations principales, logements vacants et résidences secondaires).

En 2012 il y avait 815 habitants (population municipale) avec 354 logements recensés.

Création d'une association

Mr le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mr Flahaut Yves pour la création d'une association de loi 1901. Il s'agit d'une association pour la pratique de la voile sur un étang communal. Un règlement établi par Mr Flahaut a été transmis aux membres du conseil. L'assemblée demande de finaliser son projet avec un règlement plus précis. Certains élus se proposent de l'accompagner dans cette démarche.

Salle des fêtes

Mr le Maire informe le conseil municipal et sur demande de Mme Hénocque d'acquérir deux diables pour faciliter le transport des chaises à la salle des fêtes. Mr le Maire a demandé à Mr Decagny de se renseigner sur la commune de Dagnies afin d'obtenir le même modèle.

Mme Hénocque demande également d'établir un inventaire des chaises et de réfléchir à investir dans des nouvelles chaises.

Résident du Parc Résidentiel de Loisirs : demande exonération

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un ancien résident du Parc Résidentiel de Loisirs demandant au conseil municipal une exonération de son loyer suite à l'incendie de son mobil home en date du 13 février 2017. Après débats, le conseil municipal décide à la majorité l'exonération d'une partie de son loyer d'un montant de 212 €.

Mr le Maire précise avoir obtenu l'accord de la gendarmerie afin que le résident puisse nettoyer la parcelle concernée par l'incendie du mobil home. A l'appui du courriel de la gendarmerie, une lettre sera adressée à ce résident pour qu'il procède au nettoyage.

La séance est levée à 22h00.